



RDV.

DES ARTISTES AUTEUR-RICES

Cycle #4
LE DROIT D'AUTEUR
Décryptage du décret
du 28 août 2020

Le 6 avril 2021 à 18h30 - en ligne
Inscription sur mobilis-paysdelaloire.fr
Lien Zoom envoyé par mail.

RDV.

DES ARTISTES AUTEUR-RICES

Cycle #4
LE DROIT D'AUTEUR
Décryptage du décret
du 28 août 2020

Le 6 avril 2021 à 18h30 - en ligne
Inscription sur mobilis-paysdelaloire.fr
Lien Zoom envoyé par mail.

**UN TEMPS PROFESSIONNEL PROPOSÉ PAR MAISON FUMETTI,
LE PÔLE ARTS VISUELS DES PAYS DE LA LOIRE, LA PLATEFORME CINÉMA
ET AUDIOVISUEL ET MOBILIS, PÔLE LIVRE ET LECTURE.**

Le décret du 28 août 2020, entré en application le 1er janvier 2021, élargit les activités dont les revenus sont pris en compte dans le régime social des artistes-auteur-ices (auto-édition, financement participatif, ...). Ce décret actualise également les revenus accessoires des artistes-auteur-ices et précise les nouvelles conditions de leur prise en compte dans le régime.

Programme

Ce webinaire présentera dans la pratique, les **incidences de cette évolution du régime social des artistes-auteur-ices.**

Intervenante

Katerine Louineau est plasticienne. Elle est membre du syndicat national CAAP (Comité pluridisciplinaire des artistes-auteur-ices) et siège à ce titre dans la commission professionnelle de la MDA-sécurité sociale et au sein du CNPAV (Conseil national des professions des arts visuels).

PARTENAIRES

**Pôle
arts
visuels
Pays
de la Loire**



LA PLATEFORME



MAISON FUMETTI
BANDES DÉSSINÉES ET TUTTI QUANTI

CONTACT

Maison Fumetti, Pôle arts visuels,
La Plateforme et Mobilis
Tel: 02 40 84 06 45
Mail: contact@mobilis-paysdelaloire.fr

Illustration: Amélie Patin